



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2019-134

PUBLIÉ LE 24 MAI 2019

# Sommaire

## Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-13-003 - Décision attributive de financement n°DOS/SDES/AR/FIR/2019/18  
au titre du Fonds d'Intervention Régional applicable en 2019 au centre hospitalier  
Brisset-HIRSON (Finess 020004495) (3 pages)

Page 3

Agence régionale de santé Hauts-de-France

R32-2019-05-13-003

Décision attributive de financement  
n°DOS/SDES/AR/FIR/2019/18 au titre du Fonds  
d'Intervention Régional applicable en 2019 au centre  
hospitalier Brisset-HIRSON (Finess 020004495)



**DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N°DOS/SDES/AR/FIR/2019/18  
AU TITRE DU FONDS D'INTERVENTION REGIONAL APPLICABLE EN 2019 AU  
CENTRE HOSPITALIER BRISSET - HIRSON (FINESS N°020004495)**

**LE DIRECTEUR GENERAL PAR INTERIM DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DES HAUTS-DE-FRANCE**

Vu le code de la santé publique, notamment les articles L.1435-8 à L.1435-11, R.1435-16 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé et les Unions Régionales de Professionnels de Santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les Agences Régionales de Santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des Unions Régionales de Professionnels de Santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2019 portant nomination de Monsieur Arnaud CORVAISIER en qualité de Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;

Vu la décision du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France du 1<sup>er</sup> avril 2019 portant délégations de signature du Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France en date du 05 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé (PRS) de la région Hauts-de-France 2018-2028 ;

Vu le Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) conclu le 31 décembre 2018 entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le Centre Hospitalier Brisset - Hirson ;

Vu la convention de financement au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2019 conclue entre l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France et le Centre Hospitalier Brisset - Hirson en date du 07 mai 2019 ;

## DECIDE

**Article 1 :** Le financement attribué au titre du Fonds d'Intervention Régional pour l'exercice 2019 au Centre Hospitalier Brisset - Hirson est fixé à **46 800 euros**. Ce financement est réparti selon les modalités décrites ci-après.

**Article 2 :** Les crédits délégués au titre de la mission 4 – Efficience des structures sanitaires et médico-sociales et amélioration des conditions de travail de leurs personnels – sur le dispositif des frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires (imputation budgétaire n° 04.01.01) sont fixés à **46 800 euros**.

**Article 3 :** Un tableau annexé à la présente décision fait état des financements attribués au titre du Fonds d'Intervention Régional pour 2019.

**Article 4 :** Le montant figurant dans la présente décision est versé par un virement unique par l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France.

**Article 5 :** La présente décision vaut certification de service fait en application de l'article R.1432-62 du code de la santé publique.

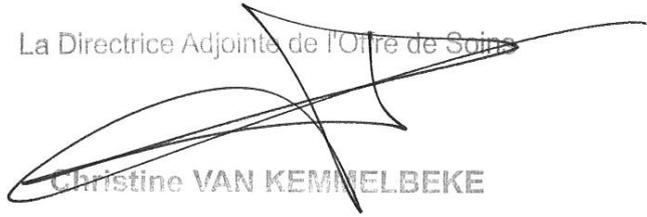
**Article 6 :** La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

**Article 7 :** Le Directeur de l'Offre de Soins et l'Agent Comptable de l'Agence Régionale de Santé des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **13 MAI 2019**

Pour le Directeur Général par intérim de l'Agence Régionale de Santé, et par délégation,

La Directrice Adjointe de l'Offre de Soins

  
Christine VAN KEMMELBEKE

ANNEXE A LA DECISION ATTRIBUTIVE DE FINANCEMENT N° DOS/SDES/AR/FIR/2019/18 AU TITRE DU FIR 2019 prise le

N° FINESS      **020004495**

Nom de l'établissement :      **CH BRISSET - HIRSON**

Numéro de compte	Libellé du compte	Mesure	Montant	Date de la décision
4.1.1	Frais de conseil, de pilotage et d'accompagnement de la mise en œuvre des actions visant à améliorer la performance des structures sanitaires	Financement d'une prestation d'accompagnement à l'élaboration d'un projet médical de territoire	46 800	<b>13 MAI 2019</b>
		<b>Total :</b>	<b>46 800</b>	